

	Laboratoire de Parasitologie et Mycologie Médicale	LPMM-R2-MOPE-003
	Prélèvements à effectuer en vue du diagnostic néonatal d'une toxoplasmose congénitale	Version 3: 12/12/2016 p. 1/1
Rédigé par : D. FILISETTI	Validé par : O. VILLARD Biologiste	Approuvé par : E. CANDOLFI Responsable LPMM

1. OBJET

Prélèvements à effectuer en vue du diagnostic néonatal d'une toxoplasmose congénitale.

2. INSTRUCTIONS

1. Sang du nouveau-né (sang du cordon ou sang périphérique)

- prélever le sang dans un tube SST :
 - volume minimal 0,5 mL, volume de confort 1 mL,
 - cocher « sérologie Ig G et Ig M » dans la partie « toxoplasmose » ;
- prélever le sang dans un tube EDTA :
 - volume minimal 0,2 mL, volume de confort 5 mL,
 - cocher « PCR *Toxoplasma gondii* » dans la partie « toxoplasmose ».

2. Sang maternel

- prélever le sang dans un tube SST :
 - volume minimal 0,5 mL, volume de confort 5 mL,
 - cocher « sérologie Ig G et Ig M » dans la partie « toxoplasmose ».

3. Liquide amniotique

- prélever le liquide amniotique dans un récipient sec stérile étanche :
 - volume minimal 8 mL, volume de confort 15 mL,
 - cocher « PCR *Toxoplasma gondii* » dans la partie « toxoplasmose ».

En revanche, la recherche du parasite dans le placenta n'est plus effectuée.

Cocher « suspicion de toxoplasmose congénitale » dans la partie « toxoplasmose ».

Tous ces échantillons doivent être conservés à +4°C avant le transport à température ambiante.

L'absence de l'un d'entre eux peut compromettre le diagnostic de toxoplasmose congénitale.
Ces prélèvements doivent être envoyés au Plateau Technique de Microbiologie, 1 rue Koeberlé, 67000 Strasbourg (Tél. 03 69 55 03 33, télécopie : 03 69 55 16 98).